

# NANTES RÉVOLTÉE : LA LIBERTÉ D'OPINION MENACÉE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 28 JANVIER 2022

Mardi 25 janvier 2022, le ministre de l'Intérieur a annoncé devant la représentation nationale qu'il engageait un processus de dissolution administrative du média indépendant « Nantes Révoltée ». Cette nouvelle démarche du gouvernement constitue une étape inquiétante dans l'extension d'un outil politique de sanction collective attentatoire aux libertés fondamentales.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) a alerté à maintes reprises sur ces dérives. Elle rappelle que la liberté de la presse et plus largement la liberté d'expression, d'opinion et de libre critique sont des piliers fondamentaux sans lesquels le débat démocratique serait profondément entravé. Elle rappelle également que le gouvernement tire justement sa légitimité de ce processus démocratique. Si la liberté d'informer connaît des limites légales, l'intervention première du juge judiciaire, seul garant constitutionnel des libertés individuelles et d'indépendance, doit rester la voie privilégiée.

La multiplication de l'usage abusif de la dissolution administrative s'inscrit actuellement dans une volonté délibérée du pouvoir exécutif d'intimider et dans certains cas de réduire au silence les voix de contestation politique, bridant la liberté d'association et la liberté d'informer. La LDH agira, aux côtés de tous les défenseurs de l'Etat de droit et de l'idéal démocratique, pour contrarier ce projet visant à déstabiliser les équilibres institutionnels au profit du seul pouvoir exécutif.

La LDH demande l'interruption sans délai du processus de dissolution administrative du média « Nantes Révoltée ».

Ligue  
des droits de  
l'Homme

FONDÉE EN 1898

